

4

Les acteurs de la sécurité

1 ● Le plan O.R.S.E.C.



ACTIVITÉS

COMPÉTENCE HG C.7. Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués.

Je sais étudier un document (présenter le document, extraire des informations, les comprendre, les critiquer)

1. **Doc. 1. Qu'est-ce que le plan ORSEC ?**
2. **Qui a décidé du déclenchement du plan ORSEC ?**
3. **Relevez dans le document 2 les différents acteurs qui sont intervenus lors de la crue de 1960.**

2 ● L'hommage aux sauveteurs

Pour terminer, le préfet de l'Indre devait rendre un légitime hommage à tous ceux qui avaient collaboré au sauvetage des personnes et des biens dans la région sinistrée.

- « Les sapeurs-pompiers qui se sont dépensés sans compter, les militaires qui ont fait un travail remarquable et ont fait preuve d'un dévouement et d'une abnégation extraordinaire, la gendarmerie de l'Indre qui a mobilisé toutes ses possibilités tout au long de la vallée menacée - et établi - les communications téléphoniques étant interrompues, des liaisons radio remarquablement efficaces, les employés municipaux d'Argenton et des communes sinistrées, les voisins. Je rends aussi un tout particulier hommage aux autorités américaines qui ont mis à notre disposition très rapidement dans la nuit, un matériel considérable et qui a rendu d'immenses services ».

Extrait de la conférence de
M. Dupuy, Préfet de l'Indre,
La Nouvelle République, 6 octobre 1960

IV. Les acteurs de la sécurité

En France, pays développé, l'État et les collectivités locales (régions, départements, communes) ont pour mission de **protéger contre les risques majeurs** : c'est la **sécurité civile**.

Les plans de secours comme le **plan ORSEC**, sont mis en place par le ministre de l'intérieur ou le préfet.

Les **maires** et les **préfets** estiment les besoins et coordonnent les secours à leur niveau.

Les services de la sécurité civile interviennent alors :

- Les pompiers peuvent pomper l'eau, éteindre un incendie ou soigner (comme le **Samu**)
- Les **gendarmes** et les **policiers** assurent la sécurité et peuvent interdire l'accès à des zones dangereuses.

Les **militaires** peuvent venir en renfort ou s'occuper d'évacuer la population.



La gendarmerie d'Éguzon

Photo : L. Pavageau 2009

1. Le plan O.R.S.E.C. est le plan d'organisation des secours.
2. Il a été déclenché par le préfet.
3. Les acteurs qui sont intervenus pour apporter de l'aide ou du secours à Argenton-sur-Creuse lors de la crue de 1960 sont : les sapeurs-pompiers, les militaires, la gendarmerie, les employés municipaux, les américains de la base de l'OTAN de Châteauroux.





**Le travail
à faire**

1. Apprendre la leçon III

